

DEPARTEMENT DE L’HERAULT

**MAIRIE DE BERLOU**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 JANVIER 2022**

Présents : Christian LIGNON, Claude CARPENA, Claude BENEDETTI, Christelle MOUTIER, Marcel AUTTELET, Mathieu COUDERC, Mathieu MOLINARI, Marie-Odile DARDE, Pascal LOUBES

Excusés : Coralie CAUMES

Procuration : Joselyne CEGLEC donne procuration à Christian LIGNON

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.
2. Délibération sur la cotisation d’une mutuelle pour les employés communaux à hauteur de 15 euros par mois (somme forfaitaire).

Adoptée à l’unanimité.

1. Délibération sur l’acquisition de parcelles de Monsieur VELLAS (cadastrées C248, 249, 250 et B429, anciennement propriété de BELOT) car le réseau d’eau passe par lesdites parcelles, pour la somme de 1086,00 euros pour une surface d’1ha3565.

Adoptée à l’unanimité.

1. Délibération pour l’embauche de Monsieur Aurélien MOUTON (contrat aidé à hauteur de 80% par l’Etat).

Son contrat prendra effet le 1er février 2022.

Adoptée à l’unanimité.

1. Délibération pour la location de la salle des Associations : la nouvelle tarification est de 150 euros + la consommation en électricité pour les Berlounais et de 350 euros + la consommation en électricité pour les personnes extérieures au village.

Adoptée à l’unanimité.

1. Délibération sur l’eau potable. Le Conseil municipal décide :

* De ne pas retenir le scénario d’interconnexion, même partielle, avec le SIAEP de la vallée du Jaur ;
* De retenir le scénario de conservation des ressources actuelles avec recherche d’une nouvelle ressource ;
* De solliciter Hérault Ingénierie pour les dossiers suivants :
* Création d’une réserve d’eau supplémentaire de 70m3 ;
* Rétablissement de l’automatisme qui relie les deux unités de distribution du village ;
* Rétablissement du système de traitement des eaux distribuées ;
* Etablissement des dossiers préalables à la saisine de l’hydrogéologue agréé pour les ressources non dotées d’une DUP ;
* Etude des possibilités d’aménagement de la source Rul et du puits de Rieuberlou leur permettant une régularisation administrative ;
* Engagement d’une recherche de nouvelle ressource locale.

Adoptée à l’unanimité.

N’ayant plus de sujets à délibérer, la séance est levée à 18h50.